



Le journal de Balgau



La commune vous informe

Travaux Mairie – salle des fêtes

Les travaux du chantier de la mairie/ salle des fêtes se poursuivent sans aucun retard à ce jour.

- Un test d'infiltrométrie a été effectué le 27.01 par la Société ALSATECH pour valider l'atteinte des critères d'étanchéité permettant l'obtention de subventions.

- Les chapes ont été coulées le 03.02 dans toute la partie Nord du bâtiment afin que tous les locaux soient sur un seul et même niveau (exigence accès PMR).

- Les travaux de mise en place des équipements électriques et de chauffage se poursuivent et arrivent bientôt à terme.

- L'entreprise LAMMER (peinture) a dressé ses échafaudages en vue de nettoyer les faces Nord, Est et Sud du bâtiment en prévision de la pose d'une protection avant mise en peinture.

- Le 14.02, la chaudière a été mise en place, elle assurera le chauffage de la mairie et de la salle des fêtes. Ce sont des panneaux rayonnant sur les murs et plafond qui assureront le chauffage

dans cette dernière.

- Chaque jeudi, une réunion de chantier est organisée à laquelle participe le maire - invité permanent - pour conserver la maîtrise des travaux et des choix techniques.

Elagage

Des travaux d'élagage sont entrepris courant du mois de février dans la cour d'école ainsi que dans d'autres secteurs de la commune qui s'avèrent nécessaires.

Fin du PPI

Depuis l'arrêt de la centrale, cette dernière est en phase de pré-démantèlement. L'ensemble du combustible a été acheminé vers la Hague, si bien que désormais nous ne sommes plus sous couvert du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce dernier a été abrogé par arrêté préfectoral.

Cimetière

Les travaux d'agrandissement du site cinéraire devraient démarrer courant du mois de février.

Deux nouveaux columbariums vont être installés, six cavurnes ainsi qu'un ossuaire.

Ces aménagements ont été rendus nécessaires par la demande croissante de crémation.



Possible rendu visuel

Nous rappelons également que des concessions ont été mises en place depuis le 1^{er} janvier 2023, il convient de vous rendre en mairie pour récupérer le formulaire afin de régulariser votre situation.

D'autre part, la commission cimetière est en pleine réflexion sur le choix et l'emplacement du Monument aux Morts suite au nouvel aménagement de la place de la Mairie.

Autres informations

Indemnité carburant

Afin de bénéficier de l'indemnité carburant, les personnes remplissant les conditions doivent effectuer la demande avant le 16 février sur le site des impôts www.impots.gouv.fr



En cas de difficultés vous pouvez contacter :

- Numéro national : 0806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00
- Aide auprès des guichets des France services
- Aide auprès des guichets des finances publiques

Permanence Infobest

L'INFOBEST Vogelgrun/Breisach organise une permanence dédiée à l'emploi transfrontalier, qui s'adresse aux personnes à la recherche d'un emploi et/ou souhaitant avoir des informations sur le marché du travail et sur les possibilités d'emploi dans un contexte transfrontalier.

Cette permanence se tiendra le **jeudi 23 février 2023 dans les locaux de l'INFOBEST**. Il est impératif de prendre rendez-vous d'ici le 20 février au plus tard auprès de l'INFOBEST (03 89 72 04 63).

Bibliothèque de Nambenheim

La bibliothèque de Nambenheim (Place de l'Église) est un lieu de rencontre pour consulter et emprunter des revues, livres, BD, journaux, etc. mais aussi un lieu de convivialité et de divertissement (jeux de sociétés pour les + de 6 ans pendant les petites vacances scolaires, les mercredis et les samedis aux horaires d'ouvertures habituels).

Elle est ouverte uniquement les semaines impaires :

- les mardis de 16h à 18h (pour tout public)
- les mercredis de 14h à 17h (pour tout public)
- les samedis de 9h à 12h (pour tout public).

Les personnes déjà adhérentes à une bibliothèque ou une médiathèque, en 2023, peuvent emprunter, sans cotisation sur simple présentation de la carte d'adhésion.

À vos agendas !

Marché Paysan

Les Vendredis

de 16h à 19h

5 rue de l'Église à Balgau

Avec, entre autres, la participation de nos Balgauviens, La ferme et les Jardins du LEIENZUG ainsi que les Délices de Me WALTER

Bal de carnaval

Samedi 11 février

salle des fêtes de Blodelsheim

Renseignements au 06.84.91.10.02

Exposition

Du 28 février au 25 mars

« Observons les oiseaux »

Médiathèque de Fessenheim

LA REDEVANCE D'ORDURES MÉNAGÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH A ÉVOLUÉ LE 1^{ER} JANVIER 2023

Le coût des déchets également fortement impacté par l'inflation

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tarif de base pour la redevance des déchets (bac de 140 litres) est passé de 198 € à 211 € par an pour la collecte et le traitement de près de 600 kg de déchets par habitant. Cette augmentation de 6,5 %, se situe au niveau de l'inflation moyenne constatée en France. Les métiers de la collecte des déchets ne sont malheureusement pas épargnés et sont directement impactés par les hausses de coûts (gasoil, prix de l'énergie pour les usines de tri et les incinérateurs, prix des matériels et notamment des véhicules, etc.).

Le nombre de levées comprises dans la redevance passe de 16 à 12 levées

La mise en place de l'extension des consignes de tri permet désormais à la plupart des foyers de déposer davantage d'emballages dans les conteneurs d'apport volontaire et par conséquent de réduire le volume de déchets à déposer dans les bacs d'ordures ménagères résiduelles. En outre, de nombreux foyers qui n'utilisaient pas l'intégralité de leur forfait de 16 levées ne trouvaient plus de caractère incitatif à la redevance.

À partir de la 13^{ème} levée, un tarif de la levée supplémentaire qui baisse de 4,10 € à 2 €

La communauté de communes a fait le choix de facturer le coût réel des levées et de ne pas rendre dissuasif le fait de dépasser les 12 levées comprises dans la redevance. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la levée supplémentaire est de 2 € pour un bac de 140 litres, de 5 € pour un bac de 360 litres et de 9,10 € pour un bac de 660 litres.

La fin de l'abonnement « personnes seules »

La réglementation prévoit qu'en matière de collecte des déchets, la redevance doit être calculée en fonction du service rendu (cf. article L2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales). De ce fait, les collectivités ont l'interdiction de prendre en compte des critères sociaux économiques lors de l'établissement de leurs tarifs. Par ailleurs, de nombreux cas ont pu mettre en lumière les dysfonctionnements et les limites de cet abonnement : en effet, il s'agit d'un système déclaratif, basé sur la part fiscale, qui reste imparfait et difficile à contrôler (les personnes d'un même foyer n'étant pas obligées de faire une déclaration commune).

24 passages par an en déchèteries compris dans la redevance

Afin de responsabiliser les plus gros apporteurs de déchets en déchèteries et de ne pas trop impacter les personnes qui s'y rendent moins fréquemment, il a été décidé d'étendre le système en place depuis quelques années sur la déchèterie de BLODELSHEIM à l'ensemble des déchèteries du territoire. Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2023, le nombre de passages en déchèteries (BIESHEIM, BLODELSHEIM, DESSENHEIM et HEITEREN) inclus dans la redevance, est de 24 par an (la moyenne française se situant à 7 passages annuels en déchèteries). Chaque passage supplémentaire sera facturé au tarif de 6,30 €.

Plus d'informations :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il est possible de contacter directement le Service Prévention et Gestion des Déchets de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach :
03 89 72 02 54 - dechets@alsacerhinbrisach.fr - www.cc-alsacerhinbrisach.fr

Art Rhena RHEINISSEL www.artrhena.eu
ILE DU RHEN +33 (0)3 89 71 94 31

EN FEVRIER / IM FEBRUAR

Crush
Les Escargots Allés
04.02
20:00
cirque
Zirkus

Bouger les lignes
L'Oiseau-Mouche & trois-six-trente
10.02
20:00
théâtre
Theater

Jonglage percutant
Les frères Colle
25.02
20:00
musique
Musik

Club de l'exploration artistique
Club der Kunstexpedition
04.02 - 09.00-17.00
La M.A.O. (musique assistée par ordinateur)
Die Computermusik

Etat civil

Naissance

Manéa

née le 02 janvier

au foyer de Angéline LAURENT et

Raphaël CORDONNIER